



RAPPORT ANNUEL 2014

**RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU
COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Table des matières

Historique	3
Budget 2014	4
Réunions et représentations diverses	5
Collecte sélective	6
Tableau nombre de bacs et de conteneurs utilisés sur le territoire	7
Achats et inventaire de bacs et de conteneurs	8
Collecte des arbres de Noël – Janvier 2014	9
Récupération de feuilles mortes 2014	10
Compostage domestique	12
Collecte itinérante	13
Lieu d’enfouissement technique	15
Traitement des eaux	20
Collecte des encombrants ménagers	22
Tubulure d’érablière	23
Comité de vigilance	24
Fonds et placements	25
Opération de l’écocentre	27
Site internet de la Régie	28
Principales activités et réalisations en 2014	29
Certaines prévisions pour 2015	30
Personnel au 31 décembre 2014	31

Historique :

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a été créée le 14 février 1981. Son mandat est la gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la MRC Beauce-Sartigan (14 municipalités membres), ainsi que sur une partie du territoire de la MRC des Etchemins (3 municipalités membres). La Régie a desservi en 2014, une population estimée à 54 296 personnes. *Source décret 1293-2013 publié dans la Gazette officielle du Québec en date du 03 janvier 2014.

Cette population est répartie comme suit :

Ville Saint-Georges	32 187
Saint-Prosper	3 679
Saint-Côme-Linière	3 314
Saint-Martin	2 486
Saint-Gédéon de Beauce	2 286
Saint-Zacharie	1 772
Saint-Honoré de Shenley	1 624
Saint-Benoît-Labre	1 581
Notre-Dame-des-Pins	1 324
Sainte-Aurélie	917
Saint-Théophile	745
Saint-René	718
Saint-Simon-les-Mines	535
Saint-Évariste de Forsyth	521
Saint-Philibert	369
Lac Poulin	138
Saint-Hilaire de Dorset	100

Budget 2014 :

Les prévisions budgétaires pour 2014, adoptées à la Régie le 19 septembre 2013 (Rés. #4452-13), ont été établies à 3 873 184.00\$ en baisse de 194 604.00\$ (4.78%) par rapport à l'année précédente (2013).

L'année financière, dont la période s'étend du 01 janvier au 31 décembre, s'est terminée par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 474 703.49\$.

Copie du budget annuel et des états financiers sont disponibles pour consultation au bureau de la Régie, sur les heures normales de bureau.

Réunions et représentations diverses :

Les membres du conseil d'administration se sont réunis en assemblée régulière onze (11) fois.

De plus, trente-trois (33) réunions tels réunions de chantier, comités de travail, ou rencontres diverses ont été tenues, auxquelles assistait au moins un (1) représentant du conseil d'administration.

Ces réunions et/ou rencontres comprennent entre autres :

- La participation de Messieurs Éric Maheux, président et Gilles Pedneault, représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière au comité de révision du plan de gestion des matières résiduelles piloté par la MRC Beauce-Sartigan (Rés. #4500-14 adoptée le 23 janvier 2014).
- La révision de la Politique de travail des employés réguliers de la Régie (Rés. #4517-14 adoptée le 20 mars 2014).
- Une visite des installations de la Régie le samedi 06 décembre 2014 à laquelle 19 personnes étaient présentes, dont 7 administrateurs.

Collecte sélective :

Le 06 mai 2010, la Régie a signé avec Véolia ES matières recyclables, maintenant Services Matrec Inc., un contrat d'une durée de cinq (5) ans, pour la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables. Ce contrat viendra à échéance le 31 mai 2015.

Cette collecte pêle-mêle est faite aux deux (2) semaines dans les secteurs résidentiels au moyen de bacs d'une capacité de 360 litres. Des conteneurs d'une capacité variant entre deux (2) et neuf (9) verges cubes sont placés dans les multi-logements, les industries, commerces et institutions (ICI). Ces conteneurs sont vidangés une fois/semaine.

Prenez note qu'à chaque anniversaire du contrat soit le 01 juin de chaque année, le nombre de bacs 360 litres est révisé et ce nouveau calcul sert de base à la facturation pour les prochains douze (12) mois. Le nombre de conteneur à vider est révisé, quant à lui, mensuellement.

Vous trouverez à la page suivante le nombre de bacs et de conteneurs utilisés sur le territoire au 01 janvier 2015.

On peut placer dans ces bacs et/ou conteneurs les matières suivantes :

- Papiers et cartons;
- Cartons cirés (pinte de lait et de jus);
- Contenants en métal;
- Contenants en verre;
- Contenants en plastique rigide numérotés de 1 à 7 inclusivement;
- Contenants « Tetra pak » (jus Oasis);
- Sacs de plastique incluant le « wrap ».

Au total, en 2014, cette collecte a permis de récupérer 6 570.44 tonnes métriques de matières.

Les principales dépenses pour cette activité ont nécessité un déboursé « net » de 1 013 833.59\$ dollars, réparti majoritairement comme suit :

Publicité	516.48\$
Contrat	933 687.07\$
Livraison des conteneurs	1 222.28\$
Argent placé dans le « Fonds entretien conteneur »	17 795.64\$
Achat de bacs bleus	32 913.58\$
Achat de conteneurs	27 698.54\$

Municipalités, population et nombre d'unités desservies (Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud) au 01 janvier 2015

MUNICIPALITÉS desservies	*POPULATION	Nombre de bacs 360 litres	Conteneurs 2 V.C.	Conteneurs 4 V.C.	Conteneurs 6 V.C.	Conteneurs 8 V.C.	Conteneurs 9 V.C.	Roll off
Ville Saint-Georges	32 321	12 126	200	78	66	71	40	02
Notre-Dame-des-Pins	1 405	596	05	05	04	04	01	--
St-Simon-les-Mines	569	222	--	--	--	--	--	--
Saint-Prosper	3 631	1 627	18	12	03	05	05	--
Sainte-Aurélie	898	496	03	01	01	03	--	--
Saint-Zacharie	1 721	870	05	--	01	01	--	--
Saint-Côme-Linière	3 322	1 352	12	08	03	08	01	--
Saint-René	733	288	03	--	--	--	--	--
Saint-Philibert	372	171	--	--	01	--	--	--
Saint-Martin	2 454	1 100	04	03	04	10	01	--
Saint-Théophile	749	370	02	02	02	03	--	--
Saint-Gédéon de Beauce	2 257	974	23	06	02	10	01	--
Saint-Benoît-Labre	1 633	764	08	07	04	02	--	--
Saint-Honoré de Shenley	1 603	734	12	05	06	04	02	--
St-Évariste de Forsyth	507	288	04	01	02	04	--	--
St-Hilaire de Dorset	101	52	--	--	--	--	--	--
Lac Poulin	135	159	--	--	--	--	--	--
TOTAL	54 411	22 189	299	128	99	125	51	02

* Source : Gazette Officielle du Québec du 23 décembre 2014 (DÉCRET NUMÉRO 1060 -2014)

Veillez noter que le nombre de bacs et de conteneurs indiqués est en date du 01 janvier 2015.

Achats et inventaire de bacs et de conteneurs :

Bacs bleus 360 litres :

En 2014, la Régie est allée en appel d'offres sur invitation pour la fourniture de 500 bacs bleus destinés à la récupération.

Un seul soumissionnaire a déposé une offre à la Régie, soit IPL Inc. au coût unitaire de 62.70\$ plus taxes. Ces bacs ont été livrés en janvier 2015.

La Régie garde en inventaire des bacs bleus d'une capacité de 360 litres qu'elle vend aux municipalités au prix coûtant. Elle en a vendu 271 en 2014.

Le nombre de bacs en inventaire au 31 décembre 2014 s'élevait à 65.

Conteneurs :

La Régie a acheté en novembre 2014, 19 conteneurs destinés à la récupération pour un coût de 19 745.00\$ plus taxes.

Au 31 décembre 2014, il y avait 50 conteneurs de différentes capacités en inventaire à la Régie.

La répartition est la suivante :

04	-	02 verges cubes sur roulettes
16	-	02 verges cubes réguliers
14	-	04 verges cubes
11	-	06 verges cubes
05	-	08 verges cubes

Collecte des arbres de Noël – Janvier 2014 :

Cette collecte s'est effectuée le 14 janvier 2014. L'entreprise Transport Raymond Tardif Inc. de Sainte-Aurélie a été retenue pour ce travail. Le chauffeur était accompagné d'un employé de la Régie.

Neuf (9) municipalités avaient répondu positivement à la proposition de la Régie à l'effet de faire un dépôt dans leur municipalité respective et que la Régie se chargeait de ramasser les arbres déposés.

Le fait pour une municipalité de ne pas retenir l'offre de la Régie ne veut pas dire automatiquement que les arbres de Noël des citoyens de cette municipalité n'ont pas été valorisés (Ex : Ville St-Georges organise une collecte porte à porte).

Coût :

Il en a coûté 881.54\$ net plus le salaire de notre employé pour ramasser +/- 2.29 tm (336 sapins (estimé) x 6.81 kg en moyenne) soit un coût de revient de 384.95\$/tm.

Municipalités qui ont participé à la collecte

Saint-Côme-Linière	+/- 62 sapins
Saint-Prosper	+/- 40 sapins
Saint-Simon-les-Mines	+/- 20 sapins
Saint-Théophile	+/- 23 sapins
Sainte-Aurélie	+/- 22 sapins
Saint-Gédéon de Beauce	+/- 64 sapins
Saint-Honoré de Shenley	+/- 26 sapins
Saint-Martin	+/- 46 sapins
Notre-Dame-des-Pins	+/- 33 sapins
	+/- 336 sapins

Récupération de feuilles mortes 2014 :

Pour la quinzième année consécutive, la Régie a organisé une collecte de feuilles mortes sur son territoire. Certaines municipalités ont effectué une collecte porte-à-porte et d'autres municipalités ont demandé à leurs citoyens de les apporter à un endroit précis dans la municipalité. À partir de ces dépôts, les feuilles ont été prises en charge par la Régie. Pour ce faire, la Régie a utilisé son camion ainsi que sa remorque et se sont les employés de la Régie qui ont effectué la collecte. On estime à plus de 362 340 kg les matières qui ont été détournées de l'enfouissement et acheminées chez des récupérateurs pour en faire du compost. Il faut aussi considérer que beaucoup de citoyens vont se chercher des feuilles directement dans les dépôts pour leurs besoins (compostage, litière pour animaux, etc.), cependant la Régie ne possède pas ce tonnage.

De façon approximative, on estime avoir ramassé les tonnages suivants dans les municipalités participantes (30 chargements environ ont été effectués par la Régie). Estimé 15 kg/sac +/- 300 sacs/voyage.

Lac Poulin:	24 000 kg
St-Gédéon de Beauce:	14 625 kg
St-Évariste de Forsyth:	720 kg
St-Prosper:	21 000 kg
St-Côme-Linière:	43 500 kg
St-Zacharie:	150 kg
St-Honoré:	9 000 kg
Ste-Aurélie:	9 375 kg
St-Théophile:	3 000 kg
St-Martin:	22 500 kg
St-Benoit Labre:	14 250 kg
	<hr/>
	162 120 kg

Pour sa part, la Ville de St-Georges a organisé durant 02 semaines une collecte porte à porte sur son territoire. Ces deux collectes ont permis de détourner de l'enfouissement 200 220 kg.

Les municipalités de St-Philibert, St-René, St-Hilaire de Dorset, St-Simon-les-Mines et Notre-Dame-des-Pins n'ont pas participées à ce programme comme tel, mais ces municipalités ont pu prendre entente avec d'autres preneurs tels que cité au premier paragraphe. La Régie ne possède pas de données à ce sujet (tonnage récupéré).

Compostage domestique :

Le 28 mai 2014, une formation a été donnée à Ville Saint-Georges. Douze (12) personnes étaient présentes sur dix-sept (17) ayant manifesté un certain intérêt à recevoir cette formation.

Durant l'année 2014, la Régie a vendu six (06) composteurs et trois (03) aérateurs.

Elle avait en inventaire au 31 décembre 2014, soixante-deux (62) composteurs et vingt (20) aérateurs.

Comment procéder

Pour les municipalités qui désirent obtenir une formation sur le compostage domestique, la procédure est la suivante :

- Communiquer avec la Régie.
- La Régie communiquera avec le formateur afin de savoir ses disponibilités et elle défraiera les frais exigés (Rés. #3285-05).
- S'engager à faire la publicité à l'effet qu'il est de l'intention de la municipalité d'offrir cette formation à une date donnée (une municipalité peut se jumeler avec d'autres).
- Réunir un groupe d'environ 20 personnes qui désire assister à cette formation.
- S'engager à fournir un local adéquat.

Collecte itinérante :

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud organise à chaque année depuis 1996, une collecte itinérante de résidus domestiques dangereux et autres matières.

En 2014, ces collectes ont été tenues aux endroits et dates suivantes :

Ville Saint-Georges	24 et 25 mai	09h00 à 17h00
St-Prosper	31 mai	09h00 à 12h00
St-Côme-Linière	31 mai	14h00 à 17h00
St-Martin	01 juin	09h00 à 12h00
St-Honoré de Shenley	01 juin	14h00 à 17h00

Les gens sont invités, via un document posté dans chaque foyer du territoire desservi, à participer à cette collecte. Outre les résidus domestiques dangereux comme tel, cette collecte permet aux citoyens de se départir de ces pneus usagés, de métaux, d'appareils électroniques. Les matières sont prises en charge par des entreprises spécialisées et inclus les matières entreposées à la Régie depuis un certain temps (ex : pneus et matières dangereuses apportées au LET par les citoyens).

À l'inverse, certaines matières ramassées lors de ces collectes ont été apportées à l'écocentre pour être acheminées plus tard vers des entreprises de récupération de ces matières (tondeuses, souffleurs).

Selon les données recueillies lors de cette activité, il a été pris en charge les matières suivantes :

Matières dangereuses	± 14 964.60 Kg	Cri Environnement Inc.
Autres matières dangereuses	± 14 107.75 Kg	Laurentides Re/Sources
Batteries d'automobiles	± 4 240.50 Kg	Récupération Noël Marois Inc.
Bombonnes de propane	± 1 192.40 Kg	Rapidgaz Inc.
Métaux	± 35 900.00 Kg	Récupération Noël Marois Inc.
Pneus	± 37 494.00 Kg	Entreprise Stéphane Nadeau
Télé, système informatique, audio	± 27 046.00 Kg	ARPE Québec
Tubes fluorescents	± 51 266 pl	Recyc Fluo
Autres lampes	± 352 unités	Recyc Fluo

En plus des collectes itinérantes que la Régie organise à chaque printemps, il y a sur le territoire que dessert la Régie, treize (13) autres dépôts où les citoyens peuvent se départir, et ce, annuellement de reste de peinture et/ou d'huiles usées.

Ces endroits sont :

- Garage Simon Giguère, Ste-Aurélie
- Municipalité Notre-Dame-des-Pins
- Municipalité St-Gédéon de Beauce
- Quincaillerie Royal & Gilles, St-Benoit
- Quincaillerie BMR, Matco, Ravary Inc., St-Georges
- Quincaillerie Canac, St-Georges
- Quincaillerie André Lessard Inc., St-Georges
- Services Sanitaire DF de Beauce Inc.
- Coopérative Alliance, 6ème Avenue St-Georges
- Canadian Tire, St-Georges (huile)
- Écocentre St-Prosper, 40e Rue
- Écocentre de la Régie, Rang St-Joseph, St-Côme-Linière
- Quincaillerie A. Champagne, St-Honoré de Shenley

Au total, il fut récupéré dans ces dépôts seulement, plus de 28 394.00 kg de matières en 2014 (source : Laurentides Re/Sources). Ceci ne comprend pas les quantités récupérées chez Canadian Tire et Coop Alliance de St-Georges.

Informez-vous avant d'aller porter vos matières, à savoir s'ils acceptent le produit que vous avez à disposer, au besoin contactez-nous au 418-685-2230.

Textile et jouets :

Notez que la récupération de textiles et jouets est retirée de cette collecte itinérante depuis 2008. Nous recommandons aux citoyens d'aller porter ces matières dans les comptoirs d'entraide oeuvrant sur le territoire.

Lieu d'enfouissement technique :

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud exploite un lieu d'enfouissement technique situé dans le Rang St-Joseph à St-Côme-Linière depuis 1981. Ce lieu d'enfouissement, en opération depuis 1974, appartenait auparavant à la Ville de Saint-Georges.

Il a été enfoui au cours de l'année 2014, 21 757.48 tonnes métriques de matières résiduelles. Ces matières ont été transportées majoritairement par des bennes à déchets conventionnelles (20 294.56 tm), ou par boîtes « roll off » ou autres genres de camion (1 462.92 tm).

De ce total de 20 294.56 tonnes métriques transportées par bennes conventionnelles, le tonnage et la provenance est réparti comme suit :

<u>TONNAGE</u>	<u>PROVENANCE</u>	<u>POURCENTAGE</u>
12 384.15	Ville Saint-Georges	61.02%
1 299.26	Saint-Prosper	06.40%
1 041.28	Saint-Côme-Linière	05.13%
1 014.34	Saint-Martin	05.00%
848.09	Saint-Gédéon de Beauce	04.18%

Le reste (3 707.44 tonnes métriques ou 18.27%) est réparti parmi les autres municipalités membres de la Régie.

Pour ce qui est des 1462.92 tm transportées par un autre genre de camion, 423.43 tm/429.70 de déchets commerciaux provenaient de la Ville de St-Georges. Il est entré un total de 61.52 tm de déchets de type industriel dont 60.61 tm provenaient de Ville St-Georges, de même que 391.40 tm de déchets provenant d'institutions localisées à Ville St-Georges (Cégep, écoles, CSSS).

En ce qui concerne les débris de construction enfouis (295.82 tm) majoritairement du bardeau d'asphalte et des sacs d'amiante, ces matières proviennent de Ville St-Georges pour 128.81 tm, St-Zacharie pour 47.94 tm, St-Côme-Linière pour 41.78 tm et Ste-Aurélie pour 19.38 tm.

De plus, il a transité par l'écocentre 635.19 tm de différentes matières transportées par soit le camion de la Régie, soit par des particuliers, soit par des entreprises.

La Régie perçoit pour le Gouvernement du Québec des redevances pour chaque tonne métrique enfouie et transmet ces sommes quatre (4) fois par année au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. En 2014, la Régie a perçu et transmis 463 435.39\$. Une vérification (audit) du dossier a été faite par la firme Raymond Chabot Grant Thornton et transmise au MDDELCC (copie de cet audit est disponible sur demande à la Régie).

En vertu de l'article 39 du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), sous la supervision du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la Régie doit tenir un registre d'exploitation de son lieu d'enfouissement et le conserver sur le site même durant la période d'exploitation et même après sa fermeture.

Article 39

Pour tout apport de matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique, l'exploitant doit consigner dans un registre d'exploitation :

- 1. Le nom du transporteur;*
- 2. La nature des matières résiduelles ainsi que, dans le cas de boues ou de cendres volantes ayant fait l'objet d'une décontamination ou encore de sols ayant fait l'objet d'un traitement de décontamination ou provenant de travaux de réhabilitation d'un terrain, les résultats des analyses ou mesures établissant leur admissibilité;*
- 3. La provenance des matières résiduelles et, si elles sont issues d'un procédé industriel, le nom du producteur;*
- 4. La quantité de matières résiduelles, exprimée en poids;*
- 5. La date de leur admission.*

Les registres d'exploitation et leurs annexes doivent être conservés sur le site même du lieu d'enfouissement pendant son exploitation, et tenus à la disposition du ministre; après la fermeture du lieu, ils doivent encore être conservés par l'exploitant jusqu'à ce qu'il soit relevé de ses obligations en vertu de l'article 85

D.451-2005, a. 39; D. 451-2011, a. 6.

Source : REIMR

Tout le tonnage enfoui a utilisé un espace de 25 167.50 mètres cubes dans l'aire d'enfouissement autorisée, et ce principalement dans les cellules 3, 4, 5 et 6 de la zone « H ». (Le rapport de volumétrie signé par Monsieur Richard Poulin, arpenteur-géomètre en date du 03 février 2015 est disponible sur demande).

Le décret #525-2010 daté du 3 juin 2010 autorise une capacité d'enfouissement de 2 779 000 mètres cubes. Au 31 décembre 2014, un espace de 357 968 mètres cubes avait été utilisé laissant ainsi une capacité à utiliser de 2 421 032 mètres cubes.

Une cellule mesure environ 184 mètres linéaires par environ 40 mètres linéaires. Il y a actuellement 7 cellules aménagées dans la zone H sur une possibilité de 16.

De ces sept (7) cellules

- 1 ½ cellules ont un recouvrement final;
- 1 ½ cellules sont remplies à +/- 95%;
- 1 cellule est remplie à +/- 80%;
- 1 cellule est remplie à +/- 60%;
- 1 cellule est remplie à +/- 40%;
- 1 n'a pas encore été utilisée.

Source : Rosaire Paquet, contremaître, 02-2015

Noter qu'une erreur s'est produite sur les rapports précédents.

Le remplissage complet d'une cellule prend +/- 30 mois.

Décret #525-2010
Volume autorisé 2 779 000 mètres cubes

Tableau A

ANNÉE	ESPACE M ³	ESPACE CUMULATIF	CONTRIBUTION M ³	CONTRIBUTION ANNUEL/FIDUCIE	CONTRIBUTION GLOBALE À LA FIDUCIE AU 31/12	
*	2002	11 988.00	11 988.00	2.91	34 885.08\$	0.00\$
	2003	36 835.00	48 823.00	2.91	107 189.85\$	0.00\$
	2004	42 162.00	90 985.00	2.91	122 691.42\$	0.00\$
	2005	25 997.00	116 982.00	2.91	75 651.27\$	0.00\$
**	2006	23 937.00	140 919.00	2.91	69 656.67\$	410 074.29\$
	2007	37 364.00	178 283.00	4.07	152 071.48\$	562 145.77\$
	2008	34 715.00	212 998.00	4.07	141 290.05\$	703 435.82\$
	2009	27 976.00	240 974.00	4.07	113 862.32\$	817 298.14\$
	2010	20 736.50	261 710.50	2.60	53 914.90\$	871 213.04\$
	2011	30 823.68	292 534.18	2.60	80 141.57\$	951 354.61\$
	2012	21 421.48	313 955.66	2.60	55 695.85\$	1 007 050.46\$
	2013	18 844.88	332 800.54	2.60	48 996.69\$	1 056 047.15\$
	2014	25 167.50	357 968.04	2.60	65 435.50\$	1 121 482.65\$

* L'enfouissement a débuté le 31 août 2002

** De 2002 à 2006 inclusivement la Régie a contesté sans succès certaines conditions relatives à la fiducie (imposition des revenus).

Pour recouvrir de façon journalière ce volume de matières résiduelles, la Régie a utilisé un total de 6 710.68 tonnes métriques de différentes matières réparties majoritairement comme suit : 477.94 tonnes métriques de « tuf » et 6 232.74 tonnes métriques de résidus provenant du centre de tri de matériaux de construction et démolition de Véolia Inc. maintenant Service Matrec Inc.

De plus, la Régie possède une toile de type « Voghel » achetée en 2002 au coût de 59 143.00\$ plus taxes, laquelle est utilisée pour le recouvrement journalier.

Traitement des eaux :

La Régie Intermunicipale a octroyé à Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. par sa résolution #4253-12 adoptée le 23 février 2012, un contrat d'une durée de 58 mois débutant le 01 mars 2012 pour la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement des eaux de lixiviation au lieu d'enfouissement technique (LET) de Saint-Côme-Linière.

Le système de traitement des eaux est composé principalement de trois (3) étangs aérés et de deux (2) étangs non aérés, d'un (1) système de traitement Médiaflex – SMBR, d'un (1) bâtiment de désinfection, de deux (2) stations de pompage et de deux (2) bâtiments de services.

La chaudière utilisée pour le système de traitement Médiaflex – SMBR est alimenté principalement par le biogaz provenant des cellules du lieu d'enfouissement ou par du gaz propane, ce qui permet de traiter les eaux de lixiviation 12 mois/an et de rencontrer les normes de rejet édictées par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Lorsque l'eau est assez chaude pour être traité sans passer par la chaudière (période estivale), les biogaz sont brûlés dans une torchère.

Les rapports produits par Aquatech pour l'année 2014 sont disponibles pour consultation au siège social de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud sur les heures normales de bureau.

Des travaux de réparation du regard TR-28 ont été effectués à l'été 2014.

En novembre 2014 la Régie a fait nettoyer ses conduites de lixiviat et vérifier leur étanchéité. Le rapport des travaux signé par Monsieur Guy Trottier, directeur général division environnement de Qualinet Environnement est disponible sur demande à la Régie.

La Régie a également accordé par sa résolution #4501-14 adoptée le 23 janvier 2014, un mandat à la firme WSP Canada Inc., afin d'assister la firme Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc. dans l'opération du système de traitement des eaux de lixiviation.

Ce mandat comprend également le suivi du réseau de captage des biogaz (calibrage du réseau) et de la torchère, de même que l'évaluation de la migration verticale des biogaz. Les rapports produits par WSP Canada Inc. sont disponibles sur demande à la Régie Intermunicipale.

La Régie a confié à SNC Lavalin Inc. (résolution #4529-14 adoptée le 20 mars 2014) le mandat d'échantillonner les rejets à la sortie de la torchère. Le rapport final produit par cette firme et daté de septembre 2014 s'intitule «Détermination de l'efficacité de destruction de la torchère du site d'enfouissement technique de Saint-Côme-Linière pour l'année 2014» est disponible sur demande à la Régie.

Collecte des encombrants ménagers :

Depuis le 03 novembre 2003, la Régie offre un service de collecte des encombrants ménagers. On entend par encombrants ménagers les articles tels : cuisinière, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, ameublement de cuisine, de chambre à coucher, matelas, sommier, réservoir à eau, réservoir à l'huile, bibliothèque, bureau de travail, système informatique, système de son, téléviseur, fournaise, poêle à bois, bain, lavabo, toilette, balançoire, bicyclette, tondeuse, B.B.Q., etc.

La Régie met de côté les matières estimées « réutilisables » et essaie de les vendre elle-même. Ceux non utilisables sont dirigés via les conteneurs placés dans l'écocentre, vers des endroits spécialisés où ils seront traités de façon sécuritaire (téléviseurs, systèmes informatiques) ou valorisés (articles en bois et/ou en métal) ou enfouis dans notre lieu d'enfouissement (matelas, chaises en résine, divans, sofas, etc.).

En 2014, la Régie a répondu à 4 177 demandes, une augmentation de 4.79% par rapport à 2013, et a ramassé 451.54 tonnes métriques de matières. De ce nombre total de 4 177 demandes, la Régie a détourné pour valorisation 281.67 tonnes métriques de métaux, de bois, de meubles, de piles, et de systèmes informatiques, ampoules et tubes fluorescents etc. Toutes ces matières ont transité par l'écocentre de la Régie. Enfin, 169.87 tonnes métriques d'autres matières (matelas, divans, sofas) non récupérables ont été éliminées dans le lieu d'enfouissement, faute de débouchés et ce sans transiter par l'écocentre.

Des citoyens et entreprises ont apporté eux même des encombrants ménagers pour un total de 79.28 tm (62.56 tm à l'écocentre et 16.72 tm à l'enfouissement).

Notez que la définition d'encombrants ménagers exclut les débris de construction, rénovation, démolition.

Tubulure d'érablière :

La Régie a fait transporter à ses frais en 2014, 32.24 tonnes métriques de tubulure d'érablière chez Cartonek Inc. à Ste-Marie de Beauce et à St-Malachie.

Cette entreprise démêle les différentes catégories de plastique (7) utilisés pour la fabrication de ce produit et granule cette tubulure.

Par la suite, les granules sont vendues à des recycleurs pour la fabrication de divers produits tels des ponceaux en plastique genre « BIG-O ».

De ces 32.24 tonnes métriques transportées, on peut dire que 50% environ était entreposé ici depuis plus de 12 mois.

Au 31 décembre 2014, il en restait environ 5 tonnes métriques à la Régie constitué principalement de maitre ligne.

Comité de vigilance :

Il était prévu à la condition 11 du décret #694-2000 et maintenant selon l'article 72 du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR), la création d'un comité de vigilance.

Une rencontre de ce comité a été tenue le 18 décembre 2014.

Étaient présents : Madame Christine Caron, représentant la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, Madame Françoise Auger, représentant le Cobaric, Monsieur Gilles Pedneault, représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière et Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

Étaient absents: Monsieur Éric Paquet, représentant de la MRC Beauce-Sartigan, Monsieur Cosmin Vasile, représentant le CRECA et Monsieur Jean-Marc Demers, représentant les citoyens de Saint-Côme-Linière.

Un procès-verbal de cette rencontre a été dressé et une autre rencontre est prévue en 2015 (copie de ce procès-verbal est disponible sur demande).

Fonds et placements :

La Régie possède trois (3) fonds de placement distincts.

Le fonds compensation :

Ce fonds fut créé en mars 1999. La Régie y avait placé les argents nécessaires afin de compenser selon certaines conditions la municipalité de St-Côme-Linière et certains propriétaires (3) pour les effets négatifs qu'ils auraient à subir avec l'agrandissement du lieu d'enfouissement (condition 3 et 4 de l'entente conclue le 17 février 1999). Pour consulter l'entente voir <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/rapports/publications/bape133.pdf>

Au 31 décembre 2014, il restait 30 720.89\$ dans ce fonds et 20 000.00\$ à verser à la municipalité de Saint-Côme-Linière soit 10 000.00\$ en 2015 et 10 000.00\$ en 2016.

Fiducie :

La Régie avait à constituer une Fiducie (condition 15 du décret #694-2000 et condition 15 du décret #525-2010) afin d'accumuler les garanties financières nécessaires à la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement. La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud s'est conformée et a signé avec Fiducie Desjardins Inc. le 02 avril 2002 une convention à cet effet.

À chaque année, la Régie fait valider par un arpenteur géomètre le volume utilisé ayant servi à enfouir les matières résiduelles. Ce volume sert de base afin de savoir combien il faut placer d'argent dans la fiducie.

La contribution par mètre cube est calculée quant à elle par les ingénieurs ou un actuaire. En 2014, la Régie devait placer dans la fiducie 2.60\$/mètre cube enfouis. En 2015, il faudra faire réévaluer ces contributions pour les années 2015 à 2019 inclusivement (condition #15, décret 525-2010).

Les contributions totales versées par la Régie dans la fiducie depuis l'ouverture de la zone H (31-08-2012), incluant celle pour l'année 2014 s'élèvent à 1 121 482.65\$ (65 435.50\$ pour 2014 seulement).

Selon Fiducie Desjardins Inc., en date du 03 mars 2015, le patrimoine fiduciaire de la Régie depuis le début des opérations dans la zone « H » s'élevait au 31 décembre 2014 à 1 293 779.85\$ (rapport disponible sur demande).

Fonds réservé Grands Projets :

Le 23 février 2012, suite à une recommandation de ses vérificateurs comptables, les membres du conseil d'administration de la Régie ont adopté la résolution #4251-12 afin de fusionner les argents placés dans le compte appelé « Fonds Immobilisations futures » et ceux placés dans le compte appelé « Fonds réservé traitement futur ». Ce nouveau compte s'appelle maintenant « Fonds réservé Grands Projets ». Certains engagements financiers pris antérieurement à cette fusion ont été financés par les argents placés dans ce nouveau fonds. Au 31 décembre 2014, il restait 932 873.82\$ dans ce fonds.

Il restait également à cette date des transferts à effectuer et des comptes à venir payables par les argents placés dans ce fonds. Ces dépenses ont été décrété par diverses résolutions dont en autres :

- Rés. #4425-13	Finaliser ensemencement terrain (ancien filtre)	1 000.00\$
- Rés. #4568-14	Mandat Pépin - Poirier	1 050.00\$
- Rés. #4630-15	G.L. Électrique Inc. (prise génératrice)	64 757.00\$

Fonds entretien conteneurs :

En 2010, après avoir acheté ses propres conteneurs servant à la récupération des matières recyclables, la Régie a également créé, par sa résolution #4075-10 datée du 16 décembre 2010, un fonds réservé servant à accumuler les argents nécessaires à l'entretien et au remplacement éventuel des dits conteneurs. Elle contribue à ce fonds via les quotes-parts annuelles chargées aux municipalités où de tels conteneurs sont utilisés selon une contribution mensuelle de 0.478671 la verge cube. À titre d'exemple, pour un conteneur d'une capacité de 04 verges cubes, la municipalité contribue 1.91\$/mensuellement. Au 31 décembre 2014, il y avait 67 309.93\$ d'accumulé dans ce fonds.

Surplus accumulé :

Le surplus accumulé de la Régie au 31 décembre 2014, selon les états financiers certifiés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton s'élevait à 2 131 408.04\$.

De ce surplus, les montants suivants ont été engagés par résolution soit :

17/02/2011	Rés. #4102-11	Solde contrat Entreprise GNP Inc.	15 522.00\$
27/11/2014	Rés. #4613-14	Frais d'embauche directeur général	3 000.00\$
22/01/2015	Rés. #4632-15	BPR Infrastructure Inc.	96 200.00\$
22/01/2015	Rés. #4633-15	Réparation compacteur	80 000.00\$
19/02/2015	Informations	Réparation compacteur	45 000.00\$

Opération de l'écocentre :

L'ouverture au public de l'écocentre de la Régie s'est fait en avril 2005. On y reçoit les citoyens ainsi que les entrepreneurs qui se présentent au lieu d'enfouissement avec des matières à disposer et pour lesquelles, il existe des endroits où la Régie peut acheminer ces matières pour fin de récupération – valorisation ou disposition de manière sécuritaire de ces produits. La Régie, via son programme de collecte d'encombrants ménagers, dispose également de certaines matières à l'écocentre.

Il s'est ajouté en 2014, aux matières déjà en transition au 31 décembre 2013, 635.19 tonnes métriques de matières. À lui seul, le camion de la Régie a disposé de 281.67 tonnes métriques de matières à cet endroit et le résiduel (353.52 tonnes métriques) a été apporté par des citoyens et/ou entrepreneurs.

Ces matières ont été principalement prises en charge pour être valorisées comme suit :

- Métaux ferreux 116.46 TM - Récupération Noël Marois Inc.
- Métaux non ferreux 4.77 TM - Récupération Noël Marois Inc.
- Bois, gypse, etc. 274.17 TM - Véolia et Services Matrec Inc.
- Électronique & Informatique 57.76 TM - Arpe Québec
- Appareils réfrigérants 17.51 TM - Recyclage Éco-Solutions Inc.
- Contenant vide d'huile 0.54 TM - RPM Environnement
- Déchets ultimes 95.65 TM - LET de la Régie

Pour d'autres matières, tels les déchets dangereux, les tubes fluorescents, les ampoules fluocompactes, la tubulure d'érablière, les pneus, le carton récupéré à l'écocentre, ces tonnages sont inclus dans le présent document dans les chapitres traitant plus spécifiquement de ces sujets.

Il faut aussi noter que la Régie possède deux (2) remorques de 48 pieds dans lesquelles elle entrepose les appareils réfrigérants dans l'une et les systèmes informatiques et audio-vidéo dans l'autre.

Ces deux (2) remorques sont vidées au besoin sur appel par ARPE Québec et/ou Recyclage Éco-Solutions Inc. selon le produit.

Site internet de la Régie :

Le site internet de la Régie a reçu 2 617 visiteurs en 2014 pour 3 274 visites (le terme « visiteurs » indique le nombre de personnes différentes ayant un jour accédé au site et le terme « visites » considère une nouvelle visite pour chaque arrivée d'un visiteur consultant une page et ne s'étant pas connecté dans les dernières 60 minutes).

Consultez notre site web au : www.ricbs.qc.ca ou www.poucebleu.com

Principales activités et réalisations en 2014 :

- La Régie participe à la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC Beauce-Sartigan en y nommant trois (3) représentants;
- Les pneus du tracteur Case sont remplis de « Permafil » afin de limiter les crevaisons;
- Une nouvelle politique de travail du personnel régulier de la Régie est adoptée. Elle couvrira la période comprise entre le 01 janvier 2014 et le 31 décembre 2018 inclusivement;
- La Régie conclut une entente avec l'Association des producteurs responsables concernant la récupération de certaines lampes d'éclairage;
- Une troisième mezzanine est installée dans l'écocentre;
- Un godet qui s'adapte sur le chargeur Kubota est modifié afin de pouvoir l'utiliser pour déplacer des barils, réfrigérateurs, etc.;
- La porte principale du garage est changée et on ajoute une (1) porte de service;
- La Régie refinance un montant de 1 879 000.00\$ pour cinq (5) ans (Réf. Règl. #30-01);
- La Régie donne mandat à la firme d'ingénieur Pépin, Poirier afin de préparer les plans et devis nécessaires à l'installation d'interrupteurs d'urgence (2) au système de traitement;
- Un système de télémétrie est ajouté au poste de traitement des eaux de lixiviation (CN1 – SP2);
- Dorénavant, la Régie acheminera tous les appareils contenant des gaz réfrigérants qu'elle ramasse chez Recyclage Éco-Solutions de Laval;
- Une visite des installations de la Régie est tenue le 06 décembre 2014.

Certaines prévisions pour 2015 :

- Cours sur le compostage domestique en collaboration avec les municipalités;
- Récupération des arbres de Noël;
- Collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières;
- Récupération des feuilles mortes;
- Récupération de la tubulure d'érablière;
- Récupération des encombrants ménagers;
- Installation d'interrupteur d'urgence au SMBR et à SP3;
- Recouvrement final de cellules;
- Construction de nouvelles cellules;
- Réparation majeure sur le compacteur Caterpillar 826G;
- Recrutement d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier;
- Appel d'offres pour la collecte des matières recyclables.

Personnel au 31 décembre 2014 :

Le personnel de la Régie était composé de :

Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier;

Madame Josée Larivière, adjointe administrative;

Madame Audrey Paquet, agente aux communications;

Monsieur Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée;

Monsieur Rosaire Paquet, contremaître;

Monsieur Denis Fortier, journalier affecté à l'écocentre;

Monsieur John Poulin, journalier affecté à l'enfouissement;

Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier affecté à la collecte des encombrants ménagers;

Monsieur Tommy Lapierre, préposé à temps partiel au poste de pesée;

Madame Patricia Dulac, préposée à temps partiel au poste de pesée.

Voilà en résumé l'essentiel des réalisations de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2014, ainsi que ses principales orientations pour 2015.

Si vous désirez des informations et/ou copies de différents rapports et/ou études rendues publiques par le dépôt de ces documents en assemblée des membres du conseil d'administration, n'hésitez pas à nous contacter.

Visitez également notre site web au www.poucebleu.com ou www.ricbs.qc.ca

ROGER TURCOTTE

Directeur général et secrétaire-trésorier

RT/jl